

REUNIONS D'INFORMATION DU 7 ET 8 NOVEMBRE 2016

Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale d'Eure et Loir



Vos correspondants

- **CENTRE DE GESTION**

Céline ROUSSET

Directrice

Sandrine JONQUET

Responsable des Instances Médicales
Conseil sur le nouveau contrat groupe



Téléphone : 02.37.91.43.52

Mail : s.jonquet@cdg28.fr

- **SOFAXIS**

Laurent SPYCHIGER

Directeur Commercial

Téléphone : 02.48.48.15.97

Mail : laurent.spsychiger@sofaxis.com



- **Présentation de Sofaxis**
- **Rappel des obligations financières de l'employeur public**
- **Statistiques nationales & départementales**
- **Contrat Groupe du Centre de Gestion**
- **Gestion des arrêts de travail – Espace clients et déclaration internet**
- **Services associés au contrat – Les différentes modalités d'accompagnement**

Présentation de Sofaxis



- 1^{er} Interlocuteur des collectivités et établissements pour l'assurance statutaire
- 30 ans au service de la Fonction Publique Territoriale
- Une offre complète de services en santé au travail et performance
- La santé, la prévoyance et l'action sociale
- La couverture des risques Responsabilité civile, Flotte Auto, Dommages aux biens
- Une plate-forme de gestion optimisée

Sofaxis : Quelques Chiffres

- **45** clients Centres de Gestion en gestion directe
- **22 000** clients assurés par Sofaxis
- **810 000** agents publics assurés

- **2/3** des SDIS assurés (59 SDIS)
- **21** Conseils Départementaux et Régionaux assurés
- **67** Communautés d'agglomération assurées + 2 métropoles

- **510** collaborateurs
- **150** métiers
- **2** sites : **Orléans et Vasselay**



NORME ISO 14001 :
pour maîtriser nos
impacts environnementaux
en lien avec les exigences
de la société environnante.

**NORME OHSAS 18001
et Label Égalité :**
pour satisfaire les attentes sociales
de la société environnante
et de notre personnel.



NORME ISO 9001 :
pour améliorer nos performances opérationnelles et économiques
afin de satisfaire nos clients, actionnaires et partenaires.



Chiffres clés 2015



- **4 500** rendez-vous conseils par an réalisés par les chargés de clientèle Sofaxis



- **1 260 000** actes de sinistralité traités au titre de l'assurance statutaire de notre réseau
- **18 000** contrôles médicaux (4 500 contre-visites et 13 500 expertises) réalisés



- **7 700** séances de soutien psychologique individuel réalisées
- **140** groupes de parole réalisés



- **1 300** réponses apportées à nos clients par notre Permanence Conseil Prévention
- **4 800** réponses apportées à nos clients par notre hotline juridique

RAPPEL DES OBLIGATIONS FINANCIERES DE L'EMPLOYEUR PUBLIC



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

III - PRESTATIONS RESTANT À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

NATURE DU CONGÉ	AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à la CNRACL Temps complet et non complet > = à 28 h/semaine		AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES non affiliés à la CNRACL Temps non complet < à 28 h/semaine		AGENTS NON TITULAIRES	
	DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	- de 150 h par trimestre	+ de 150 h par trimestre	- de 150 h par trimestre	+ de 150 h par trimestre
ACCIDENT DE SERVICE MALADIE PROFESSIONNELLE	Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande	100 % + frais médicaux ⁽⁷⁾	28 jours : 40 % + 2 mois : 20 %		Ancienneté : < 1 an : 1 mois : 40 % Entre 1 et 2 ans : 1 mois : 40 % + 1 mois : 20 % > 2 ans : 1 mois : 40 % + 2 mois : 20 %	
MALADIE ORDINAIRE	1 an	3 mois : 100 % ⁽¹⁾ + 9 mois : 50 %	3 mois : 100 % + 9 mois : 50 %	3 jours : 100 % ⁽⁴⁾ + à partir du 4 ^e jour jusqu'au 90 ^e jour : 50 %	100 % des obligations de la collectivité	3 jours : 100 % ⁽⁴⁾ + du 4 ^e jour à la fin du 1 ^{er} , 2 ^e ou 3 ^e mois selon ancienneté : 50 %
MALADIE GRAVE	LONGUE MALADIE : 3 ans	+ 1 an : 100 % ⁽¹⁾ 2 ans : 50 %	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	3 jours : 100 % ⁽⁴⁾ + à partir du 4 ^e jour jusqu'au 365 ^e jour : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé 12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé 3 jours : 100 % + à partir du 4 ^e jour jusqu'au 365 ^e : 50 %
	LONGUE DURÉE : 5 ans	+ 3 ans : 100 % 2 ans : 50 %				
	LONGUE DURÉE contractée en service : 8 ans	+ 5 ans : 100 % 3 ans : 50 %				
MATERNITÉ ET ADOPTION	Entre 10 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	Entre 10 et 48 semaines ⁽⁵⁾ 100 %	Néant ⁽⁶⁾	Après 6 mois de service : ⁽⁵⁾ 100 % entre 10 et 48 semaines	Néant ⁽⁶⁾
DÉCÈS	Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite	4x le montant forfaitaire indiqué à l'article D. 361-1 de code de la Sécurité sociale ⁽³⁾	Néant		Néant	
	Stagiaires ou titulaires après l'âge légal de départ à la retraite	Montant forfaitaire ⁽⁸⁾				
	Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle	12 fois le TIB mensuel perçu par le fonctionnaire décédé ⁽²⁾⁽⁹⁾				
	Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement	3 versements correspondant à 12 fois le TIB mensuel perçu par le fonctionnaire décédé ⁽³⁾				
PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT	11 à 18 jours	Part du TIB > * plafond SS + cotisations sociales et salariales	11 à 18 jours à 100 %	Néant ⁽⁴⁾	Après 6 mois de service : 11 à 18 jours à 100 %	Néant ⁽⁴⁾

* Le congé paternité est à la charge de la Caisse des Dépôts et Consignations, à moins de la part de l'agent en fonctionnaire droit (TIB) supérieure au plafond de la Sécurité sociale, les charges sociales et patronales, le régime professionnel.

(1) Les 10 % sont versés à 66,66 % au 1^{er} jour d'arrêt de travail, si 3 enfants à charge
(2) Participation possible au frais d'hébergement dans la limite de 50 % du plafond de la Sécurité sociale
(3) Majoration par enfant à charge (3 % de l'indice brut SMIC)
(4) Les 10 % sont versés à 11,11 % à compter du 1^{er} jour si 3 enfants à charge

(5) Les couches pathologiques (1 semaine) sont considérées comme des prestations maladie
(6) La collectivité est susceptible d'intervenir dans certains cas (dépassant du plafond forfaitaire de la Sécurité sociale, durée d'incapacité insuffisante...)
(7) Les frais médicaux sont dus jusqu'à décès de l'agent
(8) Montant indiqué à l'article D. 361-1 du code de la Sécurité sociale
(9) Montant indiqué à l'article D. 361-1 du code de la Sécurité sociale

NOTA : Les pourcentages s'appliquent sur le traitement de base, y compris en accident de service - Calcul des indemnités journalières de la Sécurité sociale en maladie dans la limite de 1,8 fois le SMIC

STATISTIQUES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES



sofaxis

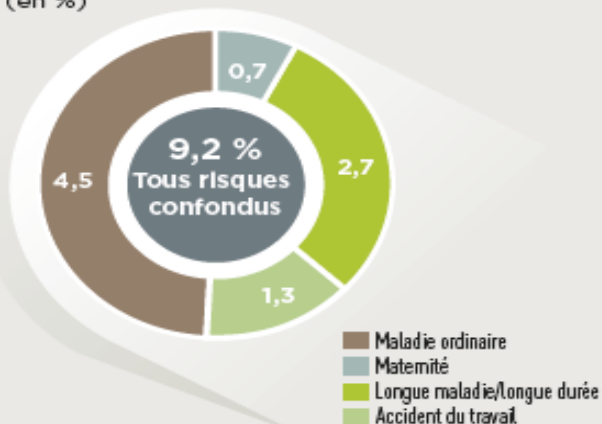
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Les indicateurs d'absence au travail pour raison de santé

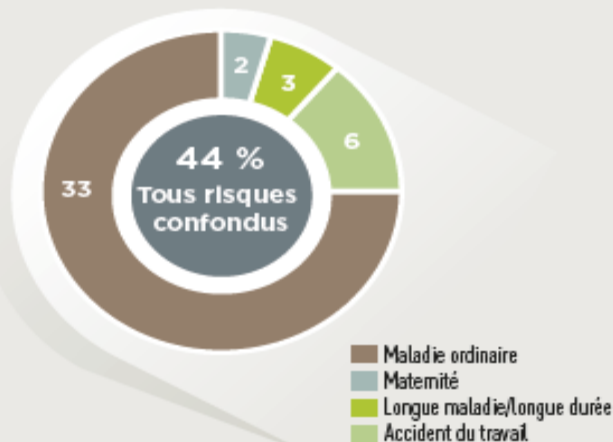
Taux d'absentéisme global et par nature d'absence en 2015 (en %)



Fréquence : nombre d'arrêts pour 100 agents employés au global et par nature en 2015



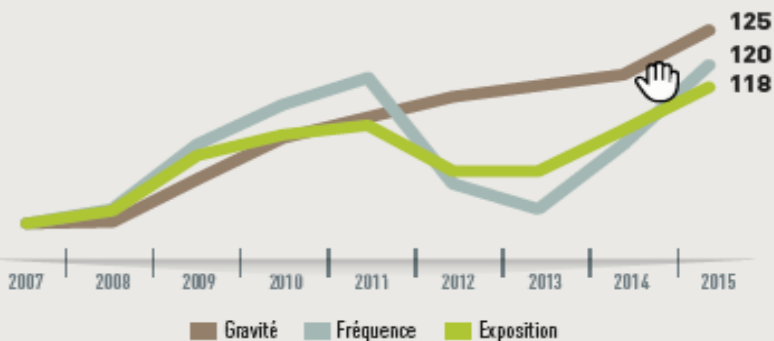
Exposition : proportion d'agents absents au global et par nature en 2015 (en %)



L' évolution des indicateurs d'absence au travail pour raison de santé

Évolution des Indicateurs d'absence au travail pour raison de santé toutes natures d'absences confondues

(base 100 en 2007)



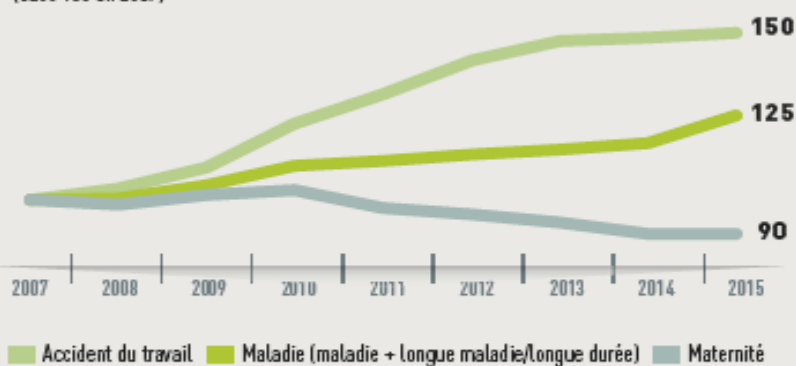
Évolution du nombre de Jours d'absence par agent employé toutes natures d'absences confondues

(base 100 en 2007)



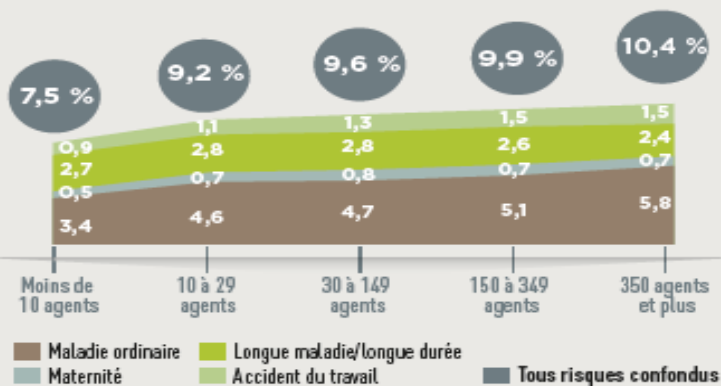
Évolution du taux d'absentéisme par nature d'absence

(base 100 en 2007)

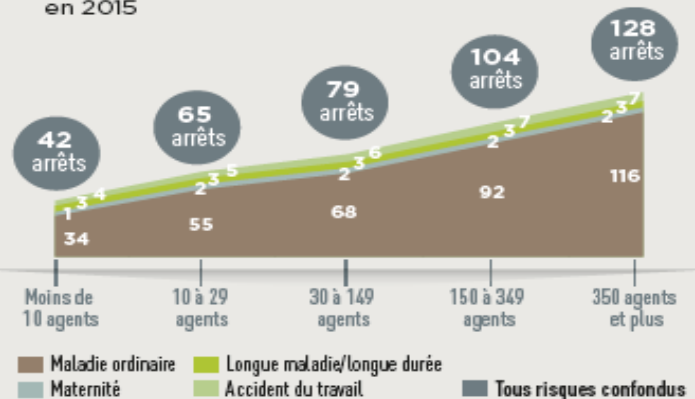


La taille de la collectivité influe sur les absences

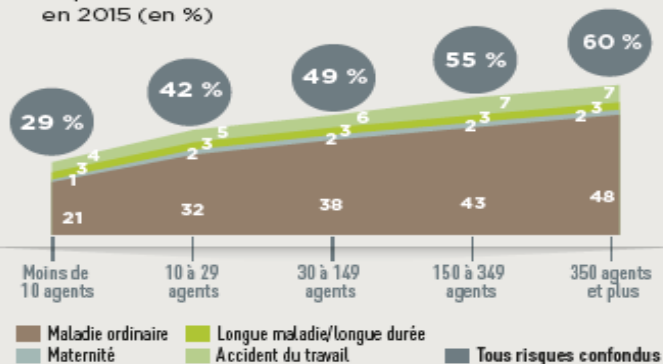
Taux d'absentéisme global et par nature selon la taille de la collectivité (en %)



Fréquence : nombre d'arrêts pour 100 agents employés au global et par nature selon la taille de la collectivité en 2015



Exposition : proportion d'agents absents au global et par nature selon la taille de la collectivité en 2015 (en %)





LES RISQUES FINANCIERS

Coût moyen des absences par nature d'absence

NATURE D'ARRÊT	COÛT MOYEN D'UN ARRÊT
Maladie ordinaire	922 €
Maternité	7 777 €
Longue maladie/longue durée	50 212 €
• Longue maladie	40 543 €
• Longue durée	64 806 €
Accident du travail	3 052 €
• Accident de service	2 459 €
• Accident de trajet	3 261 €
Maladie professionnelle	21 672 €

Coût moyen frais médicaux par pathologie

- ❑ Tétraplégie : 2 millions d'euros sur 15 ans
- ❑ Fracture du fémur : 50 000 à 75 000 euros
- ❑ Lombalgies sur hernie discale : 25 000 euros
- ❑ Maladie professionnelle liée TMS / MP 57 : 22 000 euros
- ❑ Amputation de membre supérieur : 120 000 euros
- ❑ Amputation de membre inférieur : 200 000 euros
- ❑ Entorse grave : 10 000 euros



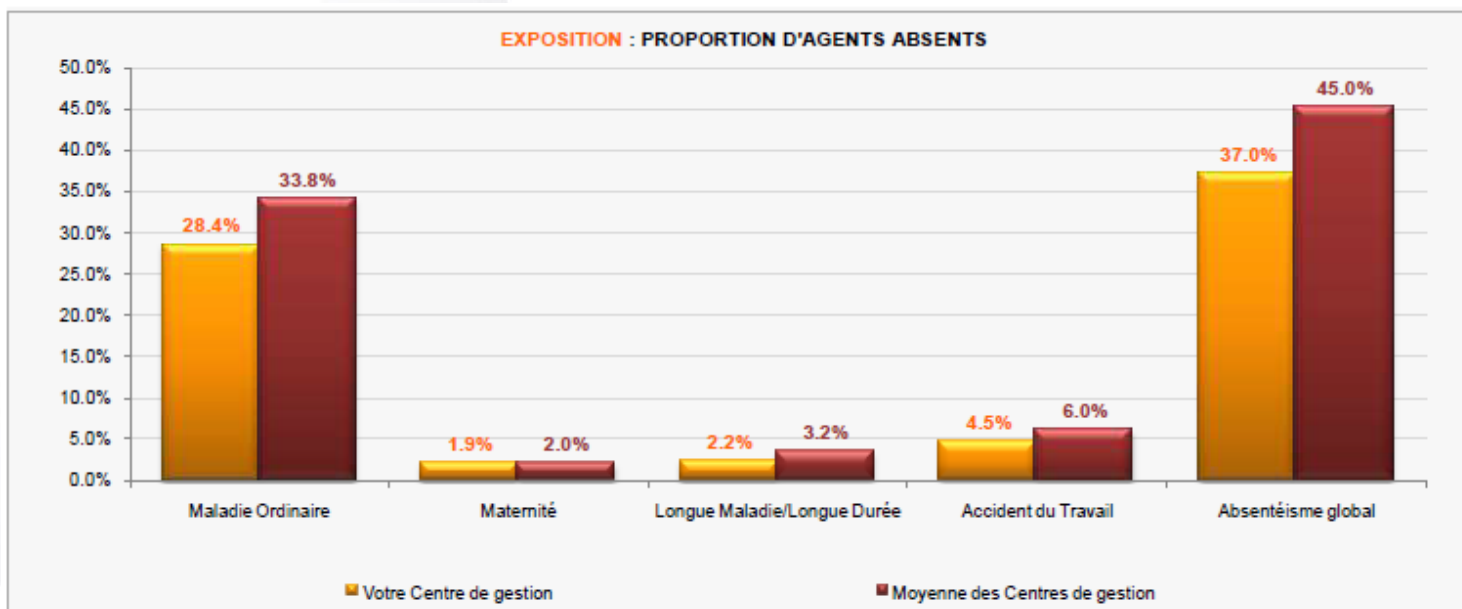
ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ DANS LES COLLECTIVITÉS DU CONTRAT GROUPE

COMPARAISON A L'EXERCICE PRECEDENT

CENTRE DE GESTION DE L'EURE ET LOIR - LUISANT (28) - AGENTS CNRACL

EXERCICE 2015

NATURE D'ARRET	EXPOSITION		
	Proportion d'agents absents (en %)		
	2014	2015	Evolution *
Maladie Ordinaire	25.3%	28.4%	+ 12% ↗
Maternité	2.0%	1.9%	- 2% →
Longue Maladie/Longue Durée	2.4%	2.2%	- 9% ↘
Accident du Travail	4.1%	4.5%	+ 9% ↗
ABSENTEISME GLOBAL	33.7%	37.0%	+ 10% ↗



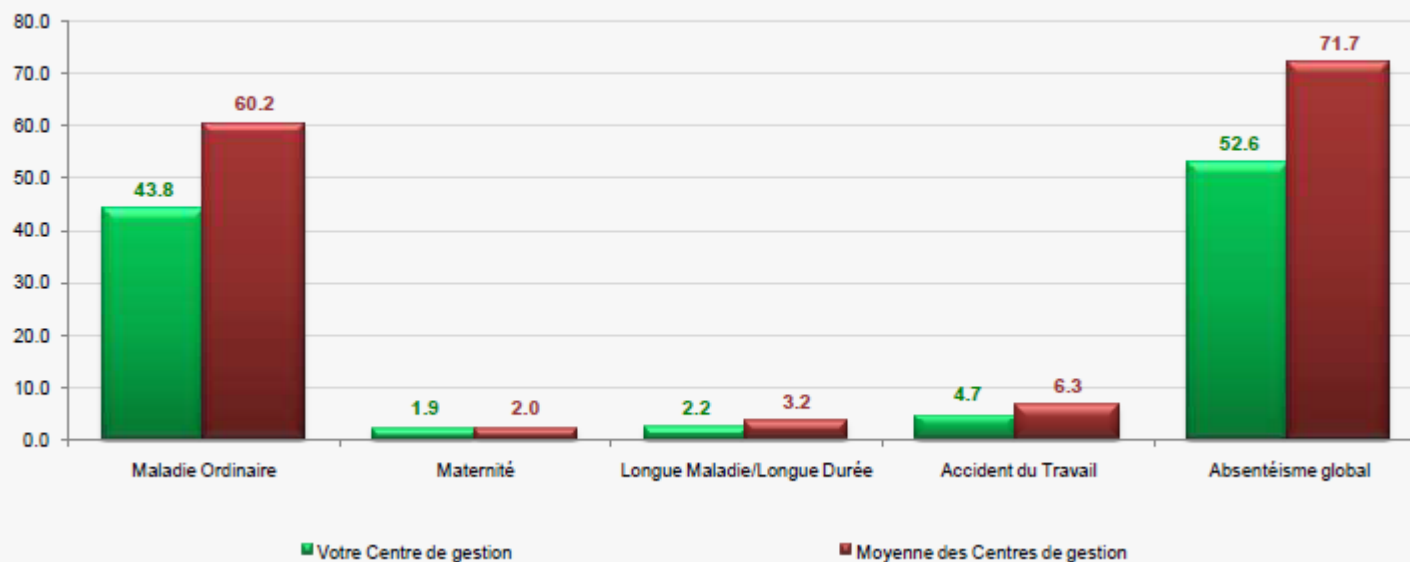
COMPARAISON A L'EXERCICE PRECEDENT

CENTRE DE GESTION DE L'EURE ET LOIR - LUISANT (28) - AGENTS CNRACL

EXERCICE 2015

NATURE D'ARRET	FREQUENCE		
	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés		
	2014	2015	Evolution *
Maladie Ordinaire	38.1	43.8	+ 15% ↗
Maternité	2.0	1.9	- 2% →
Longue Maladie/Longue Durée	2.4	2.2	- 7% ↘
Accident du Travail	4.3	4.7	+ 10% ↗
ABSENTEISME GLOBAL	46.8	52.6	+ 12% ↗

FREQUENCE : NOMBRE D'ARRETS POUR 100 AGENTS EMPLOYES

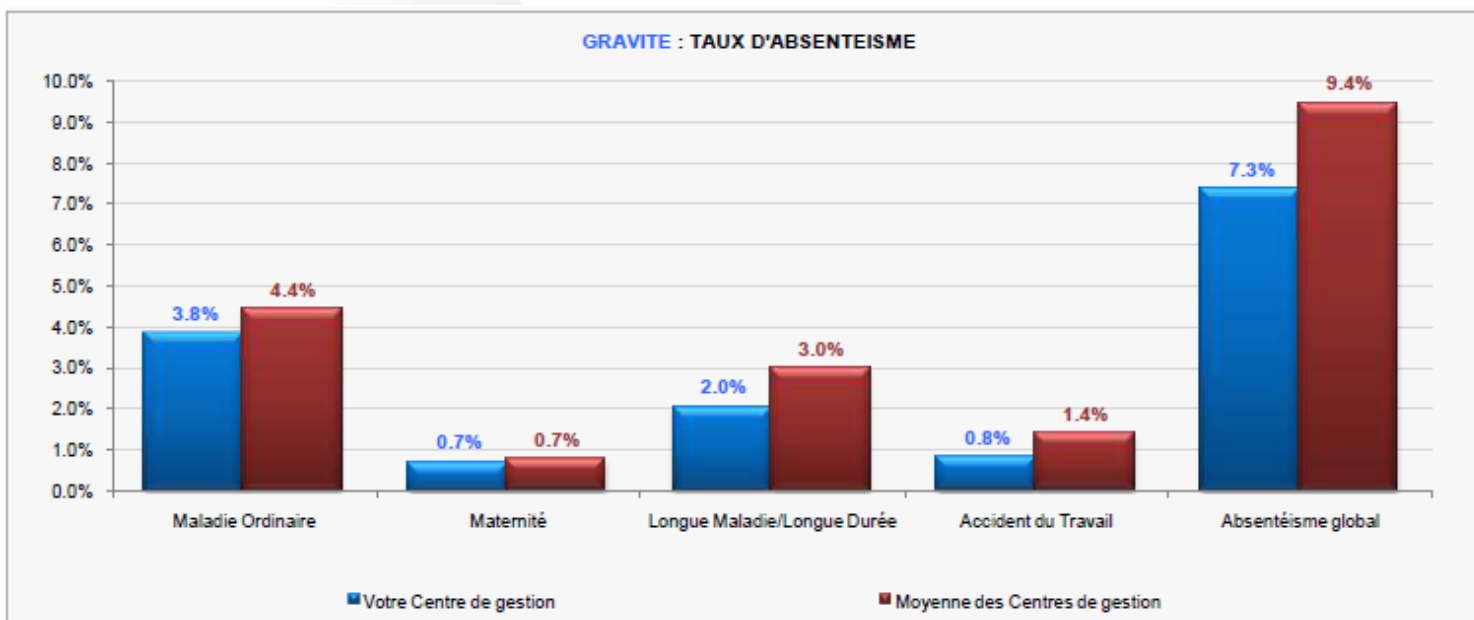


COMPARAISON A L'EXERCICE PRECEDENT

CENTRE DE GESTION DE L'EURE ET LOIR - LUISANT (28) - AGENTS CNRACL

EXERCICE 2015

NATURE D'ARRET	GRAVITE		
	Taux d'absentéisme théorique (en %)		
	2014	2015	Evolution *
Maladie Ordinaire	3.6%	3.8%	+ 7% ↗
Maternité	0.7%	0.7%	- 10% ↘
Longue Maladie/Longue Durée	2.2%	2.0%	- 7% ↘
Accident du Travail	0.6%	0.8%	+ 35% ↗
ABSENTEISME GLOBAL	7.1%	7.3%	+ 3% ↗



CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

- **N°1** de l'assurance de personnes en France (leader en assurance vie et en assurance emprunteur)
- Assureur depuis **160 ans**
- **28 millions** d'assurés en prévoyance et protection dans le monde & **13 millions en** épargne et retraite
- Plus de **4 700** collaborateurs dans le monde
- **4^{ème}** assureur vie en Europe
- **6^{ème}** assureur au Brésil
- Près de **126 milliards** d'euros investis dans l'économie française
- 80 % des actifs adossés aux contrats de CNP Assurances sont gérés en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance)
- Chiffre d'affaires 2014 : 30,8 Md€



La situation du Centre de Gestion

STRUCTURE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

CENTRE DE GESTION DE L'EURE ET LOIR - LUISANT (28) - AGENTS CNRACL

EXERCICE 2015

		AGENTS CNRACL			
		2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Nombre de collectivités affiliées		293	288	285	- 1.0%
Nombre d'agents assurés		3 142	3 194	3 362	+ 5.3%
Seuil		30	30	30	
Collectivités inférieures au seuil	Nombre de collectivités	263	259	256	- 1.2%
	Nombre d'agents	1 227	1 164	1 187	+ 2.0%
Contrat Personnalisé	Nombre de collectivités	30	29	29	0.0%
	Nombre d'agents	1 915	2 030	2 175	+ 7.1%

Les avantages du contrat groupe

- **Les taux proposés sont garantis pour une durée de 4 ans.** CNP Assurances renonce à sa faculté de résiliation pendant les deux prochaines années et à la résiliation pour sinistre pendant la durée du marché.
- **Aucune carence en maternité** ne sera appliquée pour les collectivités déjà assurées pour cette garantie.
- Le candidat s'engage à prendre en charge, pour une période de 6 mois, le traitement ou le demi-traitement maintenu à titre conservatoire des agents ayant épuisé leurs droits (maladie ordinaire, longue maladie ou longue durée) notamment lorsque leur reclassement n'est pas possible (Décret du 5 octobre 2011).
- Les frais médicaux sont remboursés sur la base de la circulaire FP 3. Les frais d'hébergement liés aux cures thermales sont pris en charge **sans limitation**.
- L'assureur accepte la revalorisation des traitements après le terme ou la résiliation du contrat
- Les contrôles médicaux et expertises sont réalisés à titre gratuit
- Toutes les formations et sensibilisations **sont gratuites et sans limite d'inscription**.
- L'intégralité des recours contre tiers responsable sont proposés **à titre gratuit** : pour les risques assurés, ainsi que pour les risques non assurés.



Les avantages du contrat groupe

- Une consultation réalisée conformément aux dispositions du Code des MP et permettant la négociation avec les candidats
- Un contrat complet et sans mauvaise surprise, piloté par le Centre de Gestion, et conforme au statut de la fonction publique territoriale et à vos obligations financières vis-à-vis de vos agents
- Des dérogations aux conditions générales des assureurs pour optimiser la protection financière de la Collectivité
- Une compagnie d'assurance experte du secteur local et des risques statutaires, ayant une stratégie durable auprès de ses clients, et le courtier leader du marché
- Pas de sélection à l'entrée des Collectivités au regard de leur situation en matière d'absence pour raison de santé (pas de statistiques à élaborer)
- Pas de résiliation ferme, pratique pourtant courante chez les assureurs qui cherchent à se séparer des Collectivités sinistrées
- Des résultats financiers mutualisés qui limitent les hausses de cotisation
- Des services associés au contrat dont la réalité/qualité a été vérifiée par le Centre de Gestion
- Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire retenu, grâce à des réunions d'informations, des visites et des mailings.

Le Contrat groupe du CDG

- **Conditions du contrat au 01/01/2017:**

- Compagnie CNP – Terme 31/12/2020
- Régime : Capitalisation
- Préavis : 4 mois
- Assiette de cotisation :
 - Eléments obligatoires : Traitement de base Indiciaire et Nouvelle bonification indiciaire
 - Au libre choix de la collectivité : Régime indemnitaire, supplément familial, Charges Patronales

Taux garantis 4 ans

- **CNRACL**

De 1 à 29 agents inclus :

Décès

Accident du Travail (y compris les Maladies professionnelles, les Frais Médicaux, les Accidents de Service et les Accidents de trajet)

Longue Maladie / Longue Durée

Maternité / Paternité

Maladie Ordinaire :

- Sans franchise : **5.65 %** - (non proposé au dernier marché)
- Franchise de 10 jours par arrêt : **4.95 %** - **(5.20%)**
- Franchise de 15 jours par arrêt : **4.71 %** - **(5.10%)**
- Franchise de 30 jours par arrêt : **4.39%** - (non proposé au dernier marché)

**Conditions tarifaires hors frais de gestion CDG de 0,11%
de la masse salariale assurée**

Le Contrat groupe du CDG

- **CNRACL**
A partir de 30 agents : taux spécifique

- **IRCANTEC (+/- 150 heures)**

Accident du Travail (y compris les Maladies professionnelles et les Frais Médicaux)

Maladie Grave

Maternité / Paternité

Maladie Ordinaire :

- franchise de 10 jours par arrêt : **1.20 %**
- franchise de 15 jours par arrêt : **1.05%**

Les taux sont garantis 4 ans

Qu'est ce qu'un contrat mutualisé ?

Exemple : Collectivité X, 5 agents, Masse Salariale 100 000€

CONTRAT INDIVIUEL	CONTRAT GROUPE
Taux de cotisation 5% = 5 000€ de cotisation	Taux de cotisation 5.65% = 5.650€
Sinistralité : Pas de sinistre en 2013/2014/2015 1 maternité en 2016 = 7 645€ IJ (moyenne)	Sinistralité : Pas de sinistre en 2013/2014/2015 maternité en 2016 = 7 645€ IJ (moyenne)
Point de vue de l'assureur : Rapport sinistre/prime 2016 = 1.53	Point de vue de l'assureur : Rapport sinistre/prime équilibré à l'échelle du contrat groupe
CONSEQUENCES pour la collectivité au 01/01/2017 Résiliation ferme du contrat ou augmentation du taux au taux technique de 7.65% soit +53%	CONSEQUENCES pour la collectivité au 01/01/2017 Pas d'impact budgétaire



Les points de vigilance

Cluses	Autres compagnies	Conséquences
Frais médicaux	Remboursement limité	AUTO ASSURANCE sur les enjeux budgétaires les plus lourds
Forfait monture Frais de cure thermale...	23 € 500 €...	AUTO ASSURANCE sur le reste à charge
Prise en charge des arrêts dans le temps	CAPITALISATION limitée	AUTO ASSURANCE sur les arrêts et les rechutes si RESILIATION ou 2 ans après la fin du contrat
Revalorisation des indemnités journalières après résiliation	NON	AUTO ASSURANCE partielle
Exclusions	Non prise en charge des agents en accident qui n'auraient pas respecté les règles de sécurité	AUTO ASSURANCE
Assiette de cotisation	Imposée	Non liberté (primes, charges patronales)
Résiliation après sinistre	L'assureur peut résilier immédiatement	Non sécuritaire et difficulté à retrouver un assureur au regard de la sinistralité
Délai de résiliation	2 mois	Temps court qui contraint d'accepter les AUGMENTATIONS de taux
Présentation du taux de cotisation annuel	A l'échéance	Contraint d'accepter les AUGMENTATIONS de taux



Comment adhérer au contrat groupe

- **Pour les collectivités en propre assurance :**
 - Choisir la formule de souscription souhaitée
 - Retourner la délibération au Centre de Gestion

- **Pour les collectivités actuellement assurées en direct :**
 - Vérifier le terme du contrat et son régime
 - Résilier le contrat en respectant le préavis (modèle de lettre à disposition sur le site internet du Centre de Gestion)
 - Délibérer et notifier le Centre de Gestion

GESTION DES ARRETS DE TRAVAIL – ESPACE CLIENTS ET DÉCLARATION INTERNET

Les avantages de la déclaration par internet

- Diminuer de la charge administrative liée à vos déclarations sur papier
- Optimiser les délais de remboursement de vos prestations
- Consulter la synthèse des arrêts par agent
- Bénéficier d'un suivi administratif personnalisé
- Un accompagnement technique pour vos gestionnaires
- Un outil statistique pour une vision en temps réel de vos absences

Vidéo de
démonstration

Comment se connecter à l'espace clients

sofaxis
UN ASSUREUR EN FRANCE
UN ASSUREUR EN BELGIQUE

ESPACE CLIENTS

- ASSURANCE DES PERSONNES
- ASSURANCE DES BIENS
RESPONSABILITE CIVILE
- PREVISION
- MAITRISE DES RISQUES
- FORMATION
- NOUS CONNAITRE

CONNECTIVITE

- Assurance pluririsque
- Présence - accident de la vie

AGENT

- Présence - accident de la vie

29.12.15 | Votre nouvelle lettre d'information est arrivée |
Découvrez cette édition spéciale de décembre 2015 Lire la suite

QUI SOMMES-NOUS ?

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinés à réaliser des statistiques de visites et à faciliter la navigation. Vous pouvez retrouver les informations permettant de paramétrer votre navigateur dans la rubrique [Mentions Légales](#).

Ok Plus d'infos

Authentication

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[Identifiants perdus](#)
[Créer un compte](#)

Les fonctionnalités de l'espace clients

The screenshot displays the Sofaxis client space interface. At the top, there is a banner for 'DECLARATION DES ABSENCES PAR INTERNET' with the text 'Une nouvelle application à votre disposition'. To the right, a user profile section shows 'Bonjour gestionnaire sofaxis' and 'Dernière connexion : Aujourd'hui (07:57)', with links for 'Modifier votre compte' and 'Si vous n'êtes pas cette personne'. Below this is a 'Gestion de l'absentéisme' section with four main features: 'Déclaration de l'absentéisme' (with 'Utiliser' and 'Nouveauté' buttons), 'Documents manquants' (with 'Utiliser' and 'Voir la démo' buttons), 'Simulateur de calcul de droit' (with 'Utiliser' and 'Voir la démo' buttons), and 'Bordereaux et décomptes' (with 'Utiliser' and 'Voir la démo' buttons). A diagonal arrow points from the top banner to the 'Déclaration de l'absentéisme' feature.

DECLARATION DES ABSENCES PAR INTERNET
Une nouvelle application à votre disposition

Bonjour gestionnaire sofaxis
Dernière connexion : Aujourd'hui (07:57)
[Modifier votre compte](#)
[Si vous n'êtes pas cette personne](#)

Gestion de l'absentéisme

Déclaration de l'absentéisme
Déclaration de l'absentéisme.
[Utiliser](#) [Nouveauté](#)

Documents manquants
Consultez la liste des justificatifs manquants pour le traitement de vos dossiers d'absentéisme.
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)

Simulateur de calcul de droit
Estimez les droits à plein et demi-traitement des congés maladie de vos agents titulaires ou stagiaires.
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)

Bordereaux et décomptes
Accédez aux bordereaux et décomptes correspondants aux règlements des indemnités journalières
[Utiliser](#) [Voir la démo](#)

L'Espace Clients et ses services - Déclaration de l'absentéisme

Mes actions en cours

Lien pour accéder à la fonctionnalité « mes actions en cours » avec volume des actions.

Mes actions en cours (1)

Déclarer

Visualiser vos données

Gérer vos agents

Editer

Gérer les demandes

Visualiser les actions en cours > Liste des actions en cours

Cliquer sur 'Rechercher' pour disposer de la liste des actions en cours concernant votre collectivité. Vous pouvez ouvrir l'évènement associé à l'action pour clôturer cette dernière.

Agent

Typologie dossier

Rechercher

Demande de recours

Dossier à clôturer

Dossier bloqué

Dossier en anomalie

Agent	Evénement	Typologie	Description de l'action	Complément	Ouvrir dossier
Pas de résultats					



Les fonctionnalités de l'espace clients

- Déclaration de l'absentéisme :
 - Dématérialiser les documents justificatifs,
 - Suivre les dossiers à partir d'une corbeille de tâches,
 - Visualiser vos données comme les saisies journalières et les relevés de comptes,
 - Editer des attestations de prise en charge.

- Documents manquants : retrouver l'ensemble des courriers de relances.

- Bordereaux et décomptes : consulter les documents relatifs aux règlements.

- Simulateur de calcul de droits : calculer les droits d'un agent sur un arrêt de travail par rapport à l'historique des absences.

- Liste d'arrêts : générer des requêtes selon un type de liste (ex: liste des arrêts lourds).

Les délais de déclarations

RAPPEL :

Toute déclaration tardive entraînera un refus de prise en charge de l'arrêt et de toutes prolongations y afférentes.



SERVICES ASSOCIES AU CONTRAT – LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

- **Arrêt justifié ? arrêt injustifié ?
La contre-visite médicale**
- **Accident imputable au service ?
L'expertise médicale**



Nos Plus

- **16 000 contre-visites et expertises médicales** réalisées chaque année.
- **2 000 médecins agréés** par les ARS et formés régulièrement par nos soins.
- **Strict respect du secret médical** grâce à notre médecin conseil.
- **Notre « bulle de confidentialité »** : des locaux et des outils adaptés et sécurisés pour une confidentialité et une traçabilité assurées.

Le contrôle médical : la contre-visite

- **Finalités :**

- Vérifier la validité de l'arrêt en cours
- Justifier une demande de réintégration au poste initial avant le terme de l'arrêt
- Démontrer le bien-fondé de certains congés maladie afin de lever les suspicions en interne
- Eviter les prolongations
- Mieux estimer la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation

- **La contre-visite :**

Surtout utilisée en maladie, la contre-visite peut s'avérer utile pour les accidents. Elle permet de vérifier que :

- La durée de l'arrêt correspond à la gravité des lésions
- Les prolongations prescrites sont médicalement justifiées

Le contrôle médical : l'expertise

● Finalités:

- Valider l'imputabilité d'un accident de service
- Contrôler la pertinence de la prolongation d'un arrêt reconnu imputable
- Prévoir la date de reprise d'activité sur poste initial ou poste aménagé
- Etablir une date de consolidation ou de guérison
- Démontrer aux agents l'engagement de l'employeur
- Permettre de gérer au mieux la nécessité de réorganiser ses services

● Nos engagements:

- Rendez-vous fixé sous 8 jours
- Conseil en amont sur le positionnement et les objectifs de l'expertise
- Rédaction d'un ordre de mission très précis au médecin agréé
- Envoi de la convocation à l'agent
- Envoi des conclusions administratives de l'expertise sous 20 jours
- Accompagnement post-examen

La permanence juridique

- A votre disposition pour les questions relatives à la protection sociale
- Réponse à 4 800 questions spécifiques sur le statut posées chaque année
- Mise à jour quotidienne d'une base de données
- Engagement de répondre à toutes vos interrogations

Exemples : accident de trajet, de travail et de vie privée

Exemples : accident de trajet - accident du travail - accident de vie privée

Accident de trajet domicile-travail

Un agent est renversé par une voiture alors qu'il se rend à son travail en deux-roues. Son arrêt de travail (6 mois) représente un préjudice de 14 100 € pour l'employeur (9 000 € de salaires bruts, 3 600 € de charges patronales et 1 500 € de frais médicaux). Le recours, contre l'assureur du véhicule ayant provoqué la chute, a abouti au recouvrement total des frais (Loi du 5/07/85). Le recours s'applique aussi pour le même type d'accident (de circulation) pendant le service.

Chute dans un magasin

Au supermarché, un agent glisse dans l'allée et chute (9 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Neeria a entamé un recours contre l'exploitant du supermarché pour défaut de prévention (sol mouillé non signalé) et obtenu le remboursement de 18 900 € (13 500 € de salaires bruts, 5 400 € de charges patronales).

Morsure d'animal

Un agent est gravement mordu par le chien de son voisin (3 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Un recours contre le propriétaire du chien, sur le fondement de la responsabilité civile, a permis à l'employeur de recouvrer 7 200 € (5 100 € de salaires bruts et 2 100 € de charges patronales).





Le soutien psychologique

- **Avantages pour l'agent**

- Facilité d'accès à un psychologue et à un soutien psychologique collectif
- Partager son vécu et ses difficultés autour de l'évènement
- « Gratuité » de la démarche


- **Avantages pour la collectivité**

- Action sociale
- Détection possible de souffrances individuelles
- Démarche de prévention
- Veiller au bien-être des agents
- Organisation et gestion des suivis par Sofaxis
- Mise à disposition d'un réseau national de psychologues compétents répondant à des critères d'intégration au réseau

La prévention des risques professionnels

- **Un interlocuteur unique : le Centre de gestion**
- **En soutien, une équipe pluridisciplinaire Sofaxis :**
 - Statisticiens
 - Ingénieurs hygiène et sécurité
 - Ergonomes
 - Consultants ressources humaines et organisation
 - Consultants aménagement /reclassement
 - Psychologues cliniciens et du travail
 - Juristes
 - Médecin


Pilotage



Dossier Statistiques

Dresse un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné (évolution sur 3 ans, comparaison...).

[Utiliser](#) [Voir la démo](#)




Liste des arrêts

Editez vos listes d'arrêts (par catégorie d'agent, par nature d'arrêt, selon la durée, la fréquence).

[Demander l'accès](#) [Voir la démo](#) [Nouveauté](#)


Prévention



Document unique d'évaluation des risques

Évaluez les risques professionnels de votre collectivité en toute simplicité.


[Utiliser](#)



Fiches techniques

Accéder à un ensemble complet et actualisé de données techniques et réglementaires.

[Utiliser](#)




Documents obligatoires et recommandés

Un référentiel exhaustif des documents réglementaires de prévention.

[Utiliser](#)


Ressources documentaires



Fiches juridiques

Consultez nos fiches d'information juridique ayant pour principale thématique la protection sociale.


[Utiliser](#)



Bases documentaires

Accédez à nos bases documentaires riches de plus de 8000 références (PHS / Management RH / Qualité).


[Utiliser](#)



Outils prévention

Support traitant de tous les thèmes de l'hygiène et de la sécurité en collectivité territoriale.

[Utiliser](#) [Voir la démo](#)



52

Les outils de diagnostic et de surveillance

- Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année :
- Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- Des indicateurs de suivi trimestriel des absences

PANORAMA DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTE AU 03/01/2018

MAIRIE

XXXXX (XX)
EXERCICE 2015
AGENTS CATEG.

Les absences pour raison de santé constituent un risque majeur pour les collectivités.

Qu'il soit économique, humain ou qu'il impacte la qualité de service rendu aux usagers, ce dernier se doit d'être identifié et de faire l'objet d'une gestion dédiée, dans le cadre d'une politique globale de maîtrise des risques opérationnels de la collectivité.

En 2015 dans votre collectivité :

- La part de temps perdue en raison des absences est de 8,4 %, ce qui représente 78 agents absents sur toute la période considérée.
- 83,7 % des agents employés de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois, occasionnellement de la collectivité.

En plus de commentaires, votre panorama des absences pour raison de santé vous permet de réaliser un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné.

Cette étude comprend notamment :

- une analyse permettant de se situer dans le temps grâce à des évolutions sur 3 ans,
- une analyse de l'absentéisme global
- une analyse de la maladie ordinaire
- une analyse de l'absentéisme par métier
- une analyse de l'absentéisme par service

A cette occasion, nous attirons votre attention sur le fait que ce panorama est réalisé à partir des éléments déclarés auprès de nos services au jour de la création dudit dossier.

sofaxis

REPARTITION DE L'ABSENTEISME

SECTEUR : XXXXX (XX) - AGENTS CATEG.

EXERCICE 2015

Données non actualisées sur la période étudiée.

REPARTITION PAR NATURE D'ABSENTE

La maladie ordinaire représente 77 % des agents absents, 85 % des arrêts et 45 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 85 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 3 en maternité, 3 en longue maladie/longue durée, 9 en accident de travail.

NATURE D'ABSENTE	DOMAINE BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES		
	Agents absents	Arrêts (jours)	Jours perdus (jours)	Nombre d'agents absents	Nombre d'arrêts	Taux d'absentéisme (%)
Maladie ordinaire	86	146	2320	36,7%	573	57,3%
Maladie	5	5	48,8	2,3%	100	2,3%
Longue Maladie / Longue Durée	3	4	116,8	2,7%	100	2,7%
Accident de Travail	14	13	1197,3	9,7%	100	9,7%
Absentéisme global	108	172	4212,9	41,4%	1773	41,4%

Sur la période 2015, 43,7 % des agents CATEG. de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,8 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 30,3 jours.

La part de temps perdue en raison des absences est de 8,4 % (8,4% hors maternité), ce qui représente 20178 jours (maternité) agents absents sur toute la période considérée.

INDICATEURS DE PILOTAGE

AGENTS CATEG.

EXERCICE 2015

Evolution mensuelle

EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX D'ABSENTEISME GLOBAL

01/01/2015 - 30/09/2015

01/01/2016 - 30/09/2016

NATURE DES ABSENTE	Nombre d'agents absents	Nombre d'arrêts	Nombre de jours d'arrêt
Absences diverses	229	417	4411,6
Maladie	20	20	2234,0
Longue maladie / longue durée	14	14	2077,0
Accident de travail	30	30	4142,0
Absentéisme global	293	511	14866,6

NATURE DES ABSENTE	01/01/2015 - 30/09/2015		01/01/2016 - 30/09/2016	
	Evolution mensuelle	Evolution mensuelle	Taux d'absentéisme (%)	Taux d'absentéisme (%)
Absences diverses	45%	45%	36%	36%
Maladie	31%	32%	11%	11%
Longue maladie / longue durée	23%	22%	20%	20%
Accident de travail	6%	6%	2%	2%
Absentéisme global	42,4%	42,4%	4,2%	4,2%



Nouvelle version du document unique

Notre nouveau service Document Unique

NEW

Module pénibilité
Module RPS

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ASI - 18 VASSELAY, SOFCA - Version : en cours

Accueil | Gestion des versions | Documents | Editer | Outils | Administrer | Aide | Déconnecter

Filtere avancé

Danger Documents Accidents

Historique
Création le 01/01/2015 - Dernière modification le 11/12/2012 par CORRIDORI Nathalie

Famille de danger 15. Manutention manuelle Référentiel des dangers

Sous famille de danger

Evaluations Blessures lors de l'utilisation du matériel

Maîtrise existante

Meure organisationnelle

Meure individuelle

Meure collective

Autre Consignes propres au sous-traitant.
Equipements de protection individuels. Equipement de premier secours disponible au restaurant

Evaluation

Gravité 10 - Lésions pouvant entraîner la mort Total = 1700

Maîtrise 4 - Personne protégée (protections individuelles)

Durée 10 - Quelques heures par jour Priorité = 2

Retour au choix de la collectivité

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ASI - 18 VASSELAY, SOFCA - Version : en cours

Accueil | Gestion des versions | Documents | Editer | Outils | Administrer | Aide | Déconnecter

Filtere avancé

Danger Documents Accidents

Nouveaux documents à ajouter

Choisissez un fichier à importer Sélection du fichier...

Nom du document

Importer

Nom du document	Vue/lier	Aperçu	Supprimer
Porte plat amovible			
Manuel d'utilisation de l'appareillage culinaire			
Range plateau amovible			

Retour au choix de la collectivité



Nouvelle version du document unique

- Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels **est accessible à partir de l'espace client**
- **Vos collectivités adhérentes peuvent :**
 - éditer un document unique global à leur structure,
 - disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités territoriales,
 - définir et suivre des plans d'actions.
- En tant que Centre de Gestion, **vous avez une vision consolidée des données saisies par vos collectivités. Vous pouvez ainsi prioriser vos actions d'accompagnement.**
- **Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :**
 - Capitaliser sur les supports de communication internes existants
 - Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche
 - Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats.

Une équipe
pluridisciplinaire

Statisticiens

Ingénieurs
Hygiène et
sécurité

Psychologues

Ergonomes

La prévention des risques professionnels

- **Des accompagnements terrain : des interventions dans vos collectivités**

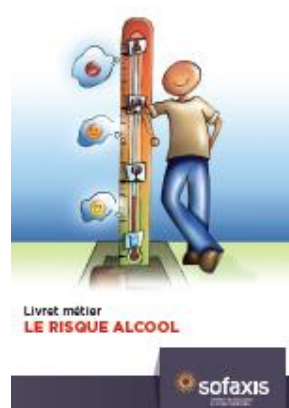
- Sensibilisation / Information pour un risque spécifique
- Formation de l'assistant ou conseiller prévention (ex-ACMO)
- Intervention sur mesure auprès d'une équipe d'agents de la collectivité, pour répondre à une problématique spécifique.
- Accompagnement à la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques
- Gestion du risque alcool sur les lieux de travail

- **Des enquêtes personnalisées**

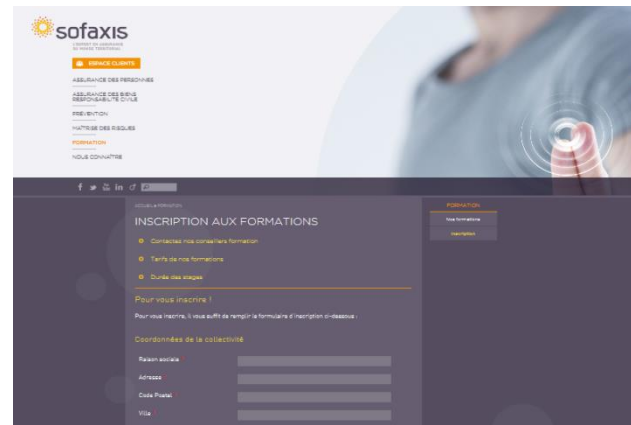
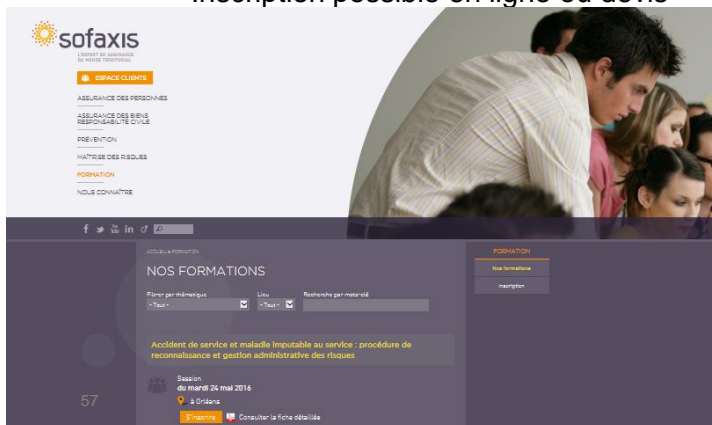


La prévention des risques professionnels

- **Des outils pédagogiques : affiches, livrets, guides**
 - 8 000 références d'outils pédagogiques disponibles



- **Des formations : pour aider à perfectionner les pratiques :**
 - Voir liste et détail accessible sur le site
 - Inscription possible en ligne ou devis



- **Le contrat groupe de votre département offre :**
 - Une couverture globale des obligations statutaires des collectivités
 - Des interlocuteurs spécialisés à votre écoute
 - Une gestion rapide et souple des remboursements
 - Un ensemble de services associés destinés à maîtriser votre absentéisme

QUESTIONS / REPONSES